



Renouveaulement de cdd verbale

Par **fcilweb**, le **15/12/2011** à **00:23**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en cdd d'une durée de 1 an (promesse verbale de cdi qui ne sera pas respectée comme souvent visiblement). Mon contrat comporte une clause indiquant qu'il peut etre renouvelé pour 6 mois à condition d'etre prévenu 1 mois avant la fin de mon cdd (fin décembre). (Si je refuse le renouvellement, je perds les indemnités de précarité)rnrnMon employeur m'a prévenu lors d'un entretien rapide qu'il envisageait d'utiliser son droit à renouveler mon cdd (il l'a fait avant le dernier mois de mon contrat, mais uniquement verbalement et je n'ai toujours rien signé)rnrnMon premier cdd n'est pas encore terminé, mais a t il le droit de me faire signer l'avenant au dernier moment? ou puis je refuser cette prolongation et toucher les indemnités?rnrnSi je continu le travail apres la fin de mon cdd, sans avoir signé l'avenant je suppose que je peux demander à passer en cdi?rnrnDernière question, depuis quasiment un an, je paye une mutuelle de mon entreprise alors que je suis deja affilié à celle de ma conjointe...et que je n'ai rien signé...est ce légal?rnrnMerci d'avance pour votre aide...

Par **pat76**, le **15/12/2011** à **18:58**

BonjourrnrnSi vous n'avez pas signé d'avenant au CDD dans les deux jours ouvrables suivants la fin de votre CDD, vous ne signez rien car vous serez alors en CDI.rnrnEn ce qui concerne la mutuelle, si vous avez l'adressze de celle-ci, je vous conseille d'envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous l'informer que vous étiez déjà affilié à la mutuelle de votre conjointe, et que par ailleurs votre employeur ne vous à remis aucune notice informative concernant la mutuelle alors que c'est obligatoire.rnrnC'est pourquoi vous demandez que l'on vous renseigne au plus tard dans les 15 jours à la réception de votre lettre, si votre employeur vous a bien déclaré à la mutuelle et si les cotisations qui vous sont

prélévées mensuellement sont bien reversées.
Vous indiquerez que cela fait bientôt un an que vous êtes dans l'entreprise.
Vous garderez une copie de la lettre.